



## COMITE DE PROGRAMMATION LEADER HAUT BEARN

Relevé des décisions du jeudi 18 février 2010.  
Oloron Sainte Marie

### Membres présents :

#### Collège des personnes publiques :

Jean-Pierre DOMECCQ,  
Elisabeth MEDARD,  
Pierre CASABONNE,  
Alain SANZ,  
Claude PARBAUD,  
Delphine FAUTEREL,

Jean-Louis VALIANI,  
André PAILLAS,  
Marthe CLOT,  
Michel LAURONCE,

Nombre de présents : 10  
Nombre de voix autorisées : 8

#### Collège des personnes privées :

Michel LABORDE,  
David CASTERA,  
Manfred HOEDL,  
Maité POTIN,  
Jean-Claude ESCARAIN,  
Camille BERDOT,  
Robert MARESTIN,  
Joël TOST,  
Baptiste ETCHANDY,

Pierre CASTEX  
Lydie BAYLOCQ,  
Jean-Luc PALACIO,  
Anne-Marie LABORDE,  
Jean COURATTE ARNAUDE,  
Pierre-Louis GIANNERINI  
Monica AGEST.

Nombre de présents : 16  
Nombre de voix autorisées : 10

### Membres Excusés :

Myriem MOUSQUES,  
Alain BOY,  
Jean-Marc BARANTHOL,

Marc GOHIER  
Louis CARRERRE GEE,  
Pierre LEGALLOU.

### Membres associés :

Eric JAUBERT : Conseil régional d'Aquitaine  
Bénédicte LACAZE LABADIE : Conseil général des Pyrénées Atlantiques  
Philippe JAMET: Sous-préfet d'Oloron Sainte Marie  
Sarah VIDAL, Eglantine SAMIN : coordinatrice et gestionnaire LEADER Haut Béarn.

### Assistait également :

Damien HILSON, Directeur général des services de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

### Rappel de l'ordre du jour :

- Programmation des 6 opérations déposées.
- Programmation de l'animation.
- Communication : point d'information.
- Questions diverses.

Vérification du double quorum :

La règle du double quorum impose que la moitié des membres du Comité de Programmation soient présents et qu'au moins la moitié des membres présents appartiennent au collège des personnes privées.

Dans le cas présent, cette règle est respectée.

Diaporama de présentation : fichier joint.

Précision sur la réglementation relative à la TVA (note jointe).

Le représentant technique du Conseil régional rappelle que le Conseil régional continue de prendre en compte les dépenses présentées en TTC et qu'il y a actuellement des discussions avec l'ASP qui assure le paiement associé des fonds européens et régionaux (le Conseil régional verse une enveloppe globale à l'ASP qui assure le paiement pour son compte en même temps que le versement des fonds FEADER du LEADER).

## Programmation

Intitulé du projet	maître d'ouvrage	Coût total	Montant LEADER sollicité	Avis du comité technique	Avis du service instructeur (DDTM)	Co financeurs	Avis du comité de programmation
1 - Schéma de services à la population	Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn	40 903.20 €	22 496.76 €	2 critères discriminants appréciés positivement ; 3 critères incitatifs à effet fort et très fort.	Dossier éligible. Calcul des subventions sur du TTC à titre dérogatoire (date de dépôt du dossier).	Conseil Régional d'Aquitaine : aide acquise : CP du 8/02/2010.	Favorable
2 - Mise en place d'actions itinérantes dans le cadre de l'extension du Relais d'assistantes maternelles: Investissement	Communauté de Communes du Piémont Oloronais	15 520.00 €	6 084.00 €	2 critères discriminants appréciés positivement ; 5 critères incitatifs à effet fort et très fort.	Dossier éligible. Calcul des subventions sur du TTC à titre dérogatoire (date de dépôt du dossier). Amortissement du véhicule sur la durée du projet.	MSA : en avril 2010.	Favorable sous réserve des recommandations du service instructeur.
3 - Mise en place d'actions itinérantes dans le cadre de l'extension du Relais d'assistantes maternelles: Fonctionnement	Communauté de Communes du Piémont Oloronais	23 650.00 €	3 352.00 €	2 critères discriminants appréciés positivement ; 5 critères incitatifs à effet fort et très fort.			Avis de principe favorable dans l'attente des décisions des co financeurs.
4 - Etude de faisabilité d'une médiathèque	Commune de Laruns	18 170.00 €	5 451.00 €	2 critères discriminants appréciés positivement ; 3 critères incitatifs à effet fort.	Dossier éligible	Conseil Régional d'Aquitaine : aide acquise : CP du 8/02/2010 CG 64 : CP du 4/12/2009	Favorable
5 - Création d'une structure multi accueil en Vallée d'Ossau: Equipement	Association Pimponet	39 315.00 €	6 657.00 €	2 critères discriminants appréciés positivement ; 4 critères incitatifs à effet fort et très fort.	Dossier éligible	MSA : CA du 7/07/2009. CG 64 : CP du 14/09/2009. CCVO : délibération du 22/09/2009.	Favorable
6 - Création d'une structure multi accueil en Vallée d'Ossau: Fonctionnement	Association Pimponet	39 315.00 €	6 657.00 €	2 critères discriminants appréciés positivement ; 4 critères incitatifs à effet fort et très fort	Dossier inéligible	En cours	Dossier retiré avant programmation.
Total programmé (1-2-4-5)			40 688.76 €				

**Rappel de la grille d'évaluation par le comité technique :**

- 2 critères discriminants appréciés positivement :
- cohérence avec la stratégie de la charte
  - faisabilité technique et financière de l'opération
- 1 des 5 critères incitatifs à effet fort :
- caractère innovant
  - partenariat
  - implication des bénéficiaires/du public visé
  - transversalité géographique et/ou thématique
  - l'emploi

**Animation :**

L'animation 2008 est représentée pour information.

En effet, lors du comité de programmation du 27 novembre 2009, celle-ci avait été soumise à la programmation avec les montants réellement engagés, s'agissant d'un exercice révolu.

Le service instructeur a rappelé que la présentation au Comité de Programmation devait être conforme à la demande déposée sur la base de dépenses prévisionnelles.

L'animation 2009 est représentée à la programmation.

En effet, les bases éligibles n'étant pas identiques pour tous les financeurs, les montants de subvention du Conseil régional et du Conseil général sont reventilés.

Intitulé du projet	maître d'ouvrage	Coût total	Montant LEADER sollicité	Avis du service instructeur	Co financeurs	Avis du comité de programmation
Animation 2008	SM POHB	15 734.00 €	8 653.70 €	Dossier éligible.	CRA : CP du 16/02/09.	Favorable
Animation 2009	SM POHB	53 536.78 €	29 445.23 €	Dossier éligible.	CRA : CP du 4/05/09 CG 64 : CP du 29/06/09	Favorable
Animation 2010	SM POHB	68 551.66 €	37 703.41 €		CRA : à l'instruction CG 64 : à l'instruction	Favorable sous réserve de l'avis réglementaire et des décisions des co financeurs.

Tant pour l'animation 2008 que l'animation 2009, les montants FEADER sont identiques à ceux présentés lors du Comité de Programmation du 27 novembre 2009.

Les dépenses faisant l'objet d'une facturation inscrites au titre de l'animation 2009 et 2010 sont présentées au FEADER en HT.

**Communication :**

En matière de communication sur le programme LEADER, est soulignée la nécessité de cibler les publics concernés par les différentes fiches dispositif.

La communication par voie électronique est à privilégier (mail, site), tout comme l'information en directe, le « bouche à oreille » par les élus, les techniciens des différents territoires qui doivent se positionner en relais.

La presse est également un vecteur de communication à ne pas négliger.

**Conclusion :** La date du prochain Comité de Programmation est fixée au 17 juin 2010 à 20h à Oloron Sainte Marie.